

**Réunion des Délégués du Personnel  
Etablissement N° 4 – Disney's Sequoia Lodge  
Jeudi 13 avril 2017**

**TITULAIRES**

QUENNEVILLE Josiane (p)  
GBEA ZIKE Cyriaque (p)  
KERLO Agnès Marie (p)  
MENNECIER Myriam (p)  
FIAN Marie Laure (p)  
GOURIER Jérémie  
BAKAYOKO Mamadou  
OBENG AGYEKUM Kwadwo (p)

**SUPPLEANTS**

NDOMBELE NEMBAMBA Bernard  
BOUNOUR Samira (p)  
MORVAN Marie  
MALTA GASPARD Dario Emanuel  
THIRY Stéphane (p)  
WAFFLARD Hervé (p)  
RAZAFINDRAKOTO Louissette (p)

**DIRECTION**

Stéphane LARCHET (p)  
Valérie LEVASTRE (p)

**INVITE**

Eric Polidori

Début prévu de la réunion : 14h00  
Début réel de la réunion : 14h10  
Fin de la réunion : 15H20

.....

En préambule, Le chef d'établissement informe les élus qu'un Code du Travail édition 2016 leur est remis. L'utilisation de cet ouvrage est à partager entre les organisations syndicales.

**Questions du personnel CFTC**

1. Les salariés CFTC souhaitent savoir si les casts members de la sécurité Disney ont le droit d'interroger nos invités à l'entrée du parc.  
Si oui, pourquoi ?

**Le chef d'établissement répond que cette question ne relève pas de l'établissement.**

2. Les salariés CFTC demandent à la direction de faire le nécessaire afin que soit réglé définitivement le problème de paiement par carte bancaire sur les 2 machines Lyovel car il y a très souvent un dysfonctionnement.

**Le chef d'établissement répond que la problématique est en cours de résolution. La société Lyovel a fait plusieurs modifications techniques et ajouté des antennes et amplificateurs à l'intérieur des distributeurs. Ces modifications n'ont pas permis de rectifier le dysfonctionnement. La société Lyovel étudie à présent la mise en place d'antennes externes. Une intervention est prévue le 21 avril 2017.**

3. Les salariés CFTC souhaitent savoir si la prise de fonction RDP est une obligation pour tous les Team Leader y compris les TL XP, dans la mesure où ils ne sont pas cadres.

**Le chef d'établissement répond que la mission de Responsable de Permanence est confiée aux team Leaders expérimentés et non aux team leaders non expérimentés. Ils reçoivent une formation spécifique à cet effet. La mission de Responsable de Permanence, dont le rôle principal est la levée de doute en cas d'alarme incendie, fait partie des missions des Teams Leader expérimentés. Chaque Team Leader expérimenté, quel que soit le département doit y participer. En cas d'évacuation l'assistant de direction hôtel qui est cadre prendra le relais. Il sera seul décisionnaire des mesures à mettre en œuvre.**

4. La semaine dernière une animation crêpe a été organisée de 13h à 14h30. Les salarié CFTC demandent à la direction si les cast members PM étaient vraiment concernés par cette animation ?

Si oui, pourquoi ce sont les salariés PM qui doivent toujours s'adapter à ces horaires et non la direction ?

**Le chef d'établissement répond qu'il demandera au service Castmemberland s'il est possible d'augmenter la tranche horaire afin que le plus de salariés possible puissent être présents.**

5. Les salariés CFTC demandent à la direction si elle peut faire preuve d'indulgence concernant l'aménagement temporaire des horaires de travail pour des casts members dans une situation compliquée .

**Le chef d'établissement indique aux délégués du personnel que tel est déjà le cas. Le management prend régulièrement en compte les demandes exceptionnelles par rapport à des situations particulières.**

6. Les salariés de la CFTC demandent à la direction si elle peut donner plus d'explications sur les jours d'ouvertures et fermetures du service paie car aucune information supplémentaire n'est affichée en cas de besoin sur les 2 jours de fermetures.

**Le chef d'établissement répond que les nouveaux horaires d'ouverture du service paie ont pour but de renforcer la qualité de gestion des dossiers et continuer à apporter un service de qualité à l'ensemble des salariés.**

7. Les salariés de la CFTC voudrait savoir s'il est possible que la direction fasse un réaménagement au niveau de l'entrée des vestiaires femmes ( les 2 bancs bloquent l'accès aux heures de pointes ).

**Le chef d'établissement indique qu'il étudiera la faisabilité de cette demande.**

8. Les salariés de la CFTC voudrait un éclaircissement de la direction concernant les 6èmes jours ( si c'est une obligation ou sur la base du volontariat ).

**Le chef d'établissement rappelle aux délégués du personnel que la possibilité pour l'encadrement de planifier les salariés en 6<sup>ème</sup> jour et ce suivant le besoin opérationnel fait partie des prérogatives de l'employeur. Il précise que le volontariat est privilégié.**

#### Questions du personnel CGT

1. Les salariés et les délégués du personnel attirent l'attention de la Direction qu'il manque un marquage au sol pour le piéton en allant sur le parking au niveau GUERITE

**Le chef d'établissement répond que suite aux travaux des cars bloker, le marquage au sol a été oublié par la société en charge des travaux. Celle-ci doit revenir afin de le faire.**

2. Les délégués du personnel demandent à la Direction pourquoi lors de la coupure électrique les femmes de chambre n'ont pas eus des torches adéquates. Où est la sécurité au niveau du travail ?

**Le chef d'établissement indique qu'il remontera ce point à la société sous-traitante et fera un rappel concernant les règles de sécurité.**

3. Dans le cadre de la dématérialisation de la fiche de paie, les salariés doivent faire un courrier dans le cas où ils décident de ne pas opter pour ce service. Ce courrier doit être envoyé en recommandé ou déposé contre décharge au service Paie Centrale. Il s'avère que cette disposition est contraignante notamment pour les salariés des hôtels qui n'ont de temps ni les moyens financiers de le faire. Nous demandons plus de flexibilité de la part de la Direction de façon à ce que les salariés puissent déposer ce courrier dans les services Paie des établissements qui se chargeront de les remettre au Centrale.

**Le chef d'établissement répond que la Direction souhaite que la gestion du processus de dématérialisation reste centralisée pour la qualité du support logistique et afin également de ne pas surcharger les équipes Administration du Personnel et de la Paye.**

**A défaut d'un envoi par lettre recommandée, nous conseillons de privilégier la remise en main propre du courrier de refus de la dématérialisation qui permet une traçabilité dans la réception de l'information sans imposer un coût d'affranchissement.**

**Toutefois, prenant note de la demande des représentants du personnel (sur l'établissement 4 et sur d'autres), et afin d'assouplir le dispositif, sont aussi recevables :**

- **Les courriers simples (ou courriers internes) accompagnés de la copie de l'ID - adressés à la Direction des services RH et Politiques Sociales - DIGITAL&VOUS – Bâtiment Mickey Mouse, étant entendu que ces courriers ne seront pas suivis de l'envoi d'un accusé de réception**
- **Les courriers déposés en main propre par un salarié de l'entreprise pour le compte d'un salarié dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'au bâtiment Mickey Mouse. Il convient, pour ce faire, d'accompagner le courrier de refus d'une procuration nominative avec copie de l'ID du demandeur.**

4. Actuellement nous sommes en célébration de nos 25<sup>e</sup> années d'existence; les salariés et les délégués du personnel CGT demandent à la Direction, et ce qu'il n'y a pas un petit geste de reconnaissance pour tous les salariés, à part les 2 petits tickets d'entrée au parc, nous soulignons que tous les salariés ont déjà 15 entrées et que nous considérons largement suffisant.

Et surtout pour ceux qui ont 25 ans d'ancienneté.\*

**Le chef d'établissement prend note de cette remarque et rappelle que cette question ne relève pas de l'établissement.**

5. Les salariés du département Réception ainsi que les délégués du personnel CGT de l'hôtel vous demandent Monsieur le Chef d'établissement de trouver **rapidement** une solution à propos d'un comportement brutal d'un des Team Leader de ce département qui ne cesse de s'empirer. Nous précisons que d'autres départements subissent aussi à ce comportement qui n'est pas du tout digne.

**Le chef d'établissement demande des informations complémentaires et répond qu'il fera le point avec le manager de la réception sur la situation évoquée et prendra des mesures si nécessaire. Il invite les salariés à contacter leur manager pour leur faire part des problématiques rencontrées.**

La prochaine réunion des délégués du personnel se tiendra

**Le jeudi 11 mai 2017**

dans la Suite 1279, à 14h00

Les questions éventuelles devront parvenir à la direction deux jours ouvrables avant la réunion, Soit au plus tard le **lundi 8 mai 2017** au soir.

Stéphane LARCHET  
Directeur Hôtel Séquoia Lodge